



Believe in *People*

Position du Groupe PPE

sur la **migration**



Groupe **PPE**
au Parlement européen



Position du Groupe PPE

sur la **migration**



Table des matières

Position du Groupe PPE sur la migration	5
1. Répondre à la crise du régime d'asile	7
2. Exploration des possibilités de migration légale afin de rendre la migration irrégulière moins attractive	9
3. Tolérance zéro pour les trafiquants d'êtres humains et les passeurs; renforcer les contrôles aux frontières extérieures	11
4. Gérer les flux migratoires irréguliers	13
5. Révision de la stratégie de coopération avec les pays tiers	15





Position du Groupe PPE sur la migration

Les questions migratoires doivent être abordées de façon globale. Chaque aspect doit être considéré comme faisant partie intégrante d'une stratégie générale axée sur le principe de solidarité concrète.



En 2014, plus de 276 000 migrants clandestins sont arrivés dans l'Union européenne, ce qui représente une augmentation de 155 % par rapport à l'année précédente. L'année dernière, 3 200 migrants ont perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée. Depuis le début de cette année, ce nombre s'élève à 1 500, parmi lesquels 700 sont morts dans le pire accident jamais connu, au large des côtes libyennes.

En 2014, le nombre de demandeurs d'asile dans les 28 États membres de l'Union européenne s'élevait à près de 650 000, soit une hausse de 40 % par rapport à 2013.

Le nombre de demandeurs d'asile syriens atteignait 124 000 en 2014 dans l'ensemble de l'Union européenne, ce qui représente près de 20 % du total de tous les pays tiers. La pression de l'Est (Ukraine) devrait également être prise en ligne de compte.

Cinq États membres (la Suède, l'Allemagne, la France, l'Italie et la Hongrie) reçoivent et traitent les demandes de 70 % de tous les demandeurs d'asile, tandis que les États membres situés aux frontières extérieures de l'Union (l'Italie, Malte, la Grèce et la Bulgarie) sont confrontés à une pression disproportionnée exercée par les flux migratoires et les demandes d'asile.

En 2013, le nombre de décisions de retour rendues par les États membres de l'Union s'élevait à 425 875, tandis que le nombre de personnes qui quittaient effectivement le territoire atteignait 166 975, c'est-à-dire moins de 40 %.



1. Répondre à la **crise du régime d'asile**

D'ici à juillet 2015, les États membres doivent entièrement transposer le récent train de mesures en matière d'asile et ils doivent l'appliquer dans son intégralité.

Une répartition plus équitable et le partage des responsabilités entre les États membres doivent être bien plus qu'un slogan; le Groupe PPE invite la Commission européenne à adapter le système existant en y ajoutant un mécanisme contraignant pour la répartition des demandeurs d'asile dès qu'un seuil est dépassé dans un État membre.

Un tel mécanisme pourrait tenir compte de critères tels que la taille et la population d'un pays, sa situation économique et le nombre de migrants vivant déjà dans l'État membre en question.

À titre de mesure complémentaire, un régime de réinstallation des réfugiés au sein de l'Union devrait voir le jour.

Les politiques de l'Union devraient clairement distinguer les personnes demandant légitimement l'asile et les migrants en situation irrégulière.

Les accords avec des pays tiers devraient être encouragés afin de contrôler et de réduire les flux migratoires avant que les migrants n'arrivent aux frontières de l'Union.

Le concept de «pays tiers non sûrs» (zones de guerre) devrait être introduit afin d'accélérer le traitement des demandes provenant de ces pays.

Le concept de «pays tiers sûrs» (principalement les Balkans occidentaux) devrait être affiné afin d'accélérer les procédures et d'encourager les retours en cas de demandes infondées.

Le principe de «visa humanitaire» devrait être envisagé en particulier pour les mineurs non accompagnés.

Il conviendrait de créer des centres d'information dans les pays tiers, qui seraient financés en coopération avec le gouvernement concerné et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Nous devrions consacrer une partie du budget de l'Union au renforcement de la capacité financière des États membres à améliorer les conditions d'accueil en qualité et en quantité.

Nous soutenons une application rigoureuse des décisions de retour pour les personnes dont la demande a été rejetée afin de parvenir à des procédures équitables et rapides menant soit à l'intégration effective ou au retour immédiat.

Il conviendrait d'envisager un examen initial des demandes d'asile en dehors de l'Union.

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) devrait être doté de moyens humains et financiers supplémentaires afin d'évaluer la capacité de réaction des États membres à un stade précoce et la planification des mesures d'urgence.

Nous devrions mettre en place une plateforme informatisée au sein de l'EASO afin de faciliter le partage des bonnes pratiques et des informations ainsi que de renforcer les capacités de coordination pour soutenir les actions des États membres dans le domaine de la réinstallation, de la répartition, de l'information et de la formation.



2. Exploration des possibilités de migration légale afin de rendre **la migration irrégulière moins attractive**

La migration légale devrait être fondée sur les besoins du marché du travail dans les États membres tant en ce qui concerne les travailleurs peu qualifiés que les travailleurs hautement qualifiés ainsi que sur la capacité des États membres à intégrer les migrants, tout en tenant compte des enjeux démographiques et de la crise économique auxquels nos pays sont confrontés.

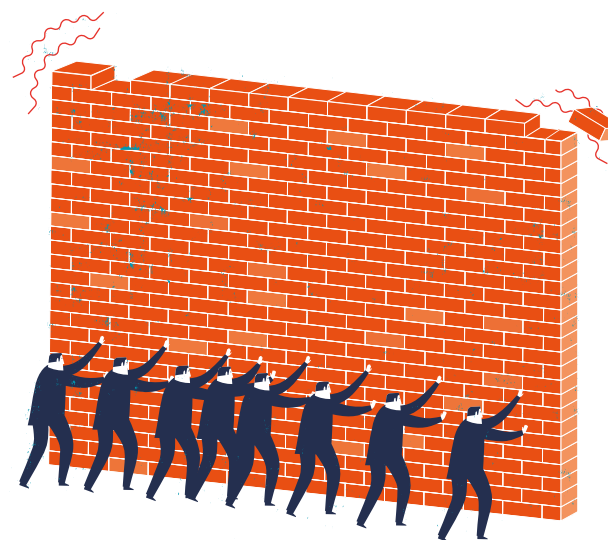
Il convient d'opérer une distinction claire entre les instruments relatifs à la migration légale à des fins humanitaires et les instruments relatifs à la migration légale pour les besoins du marché du travail des États membres.

Au sujet de la migration légale à des fins humanitaires: le Groupe PPE prône une approche plus intégrée au niveau de l'Union européenne et demande aux 28 États membres de mieux utiliser les programmes de réinstallation et la protection temporaire (visa humanitaire).

Au sujet de la migration légale pour les besoins du marché du travail: le Groupe PPE demande: la pleine application de la législation de l'Union existant dans ce domaine, comme le permis unique, les directives portant sur l'emploi saisonnier et le détachement intragroupe; la conclusion rapide de la directive sur les étudiants et les chercheurs; et la révision de la directive «carte bleue».

Les États membres doivent veiller à ce que l'accueil des nouveaux migrants s'accompagne d'une solide politique d'intégration (cours de langue obligatoire, apprentissage des valeurs européennes, intégration sociale, etc.).

L'utilisation de fonds européens destinés aux politiques d'intégration doit faire l'objet d'une meilleure coordination.





3. Tolérance zéro pour les **trafiquants d'êtres humains** et **les passeurs; renforcer les contrôles aux frontières extérieures**

La traite des êtres humains est une forme moderne d'esclavage et les réseaux criminels transnationaux doivent être identifiés et démantelés dans chacune de leurs zones d'activité; les États membres et les agences compétentes doivent appliquer une politique de tolérance zéro à cet égard.

La migration ne peut être une activité lucrative pour les trafiquants et les passeurs qui empruntent de nouvelles liaisons à destination de l'Union et qui appliquent de nouvelles méthodes («bateaux fantômes») pour exploiter les migrants. L'Union et les États membres doivent empêcher les organisations criminelles et terroristes d'utiliser leurs bénéfices pour renforcer leurs activités et leur structure.

Le Groupe PPE recommande une opération navale militaire conjointe entre l'Union et l'ONU au large des côtes de la Libye afin de mettre un terme à la traite des êtres humains, de démanteler les réseaux de passeurs et de capturer et de détruire systématiquement tous les navires utilisés par ces derniers.

Les États membres devraient doter les agences Europol, Frontex et Eurosur, fers de lance de l'action européenne en matière de migration, des ressources (humaines et matérielles) nécessaires

à l'accomplissement de leurs tâches ainsi que des moyens juridiques permettant d'échanger des informations utiles.

Il y a lieu de détecter et de combattre efficacement l'usage de fausses identités et de faux papiers ainsi que les trafics.

Il convient d'améliorer les capacités des États membres et d'Europol à coopérer avec les autorités répressives des pays tiers, y compris grâce à des opérations conjointes de démantèlement de réseaux de trafiquants et d'organisations criminelles.

Les compétences relatives aux contrôles aux frontières extérieures doivent être renforcées: lorsque Frontex est chargée d'une opération, c'est elle qui devrait être aux commandes, et non l'État membre demandeur.

La coopération avec la Turquie, le Mali et le Nigeria (opérations actuelles dans le cadre de la PESC) doit être renforcée et doit jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la migration clandestine, le crime organisé et la traite des êtres humains.

Il y a lieu d'accorder une attention particulière aux mineurs non accompagnés qui sont victimes de la traite des êtres humains.



4. Gérer les **flux migratoires irréguliers**

À titre de première mesure d'urgence, l'Union européenne et les États membres doivent allouer plus de ressources aux capacités de recherche et de sauvetage et doivent multiplier les missions afin de sauver plus de vies.

Ce n'est que lorsque l'on se sera attaqué avec succès aux causes sous-jacentes de la migration, en coopération avec les pays tiers, plutôt que de se soucier uniquement de ses effets, que l'on rendra impossible l'acte suicidaire qui consiste à monter à bord d'embarcations de fortune.

Il est essentiel de s'accorder sur une aide au développement plus ciblée, y compris en ce qui concerne la politique des frontières et les capacités répressives.

Les capacités d'accueil et de protection dans les pays de transit (au sein de l'Union et dans les pays tiers) doivent être développées.

Il y a lieu de soumettre l'aide financière de l'Union à des conditions strictes d'objectifs en matière de développement et de politique (bonne gouvernance).

Nous devons aider les pays tiers de transit et d'origine à empêcher les départs.

Des politiques de retour rigoureuses pour les migrants clandestins doivent être appliquées, notamment grâce à un programme de l'Union pour les retours communs sous l'égide de Frontex.

Nous devons nous assurer que les politiques et les actions adoptées ne génèrent pas un « appel d'air ».

Nous devons renforcer la sécurité et la surveillance à nos frontières extérieures, notamment par le recours aux nouvelles technologies, par une meilleure application et une meilleure coordination des systèmes informatiques déjà en place tels que VIS et SIS II, par l'utilisation future des instruments définis dans le train de mesures relatif aux frontières intelligentes et par l'application stricte du nouveau mécanisme d'évaluation de Schengen. Tous les États membres doivent faire pleinement usage des bases de données existantes et doivent les mettre à jour.

Les États membres doivent respecter leur obligation de relever les empreintes digitales de toute personne nouvellement entrée sur son territoire (Eurodac).

Les contributions au budget de Frontex devraient être revues à la hausse, ses opérations conjointes devraient être renforcées et l'équipe européenne de gardes-frontières devrait être déployée, tel que défini dans le nouveau règlement Frontex.

Il y a lieu de promouvoir et de soutenir les efforts diplomatiques et les actions déployées par les Nations unies visant à stabiliser des zones de conflit voisines (Libye, Syrie, Ukraine...) où les guerres et les États défaillants favorisent les trafics en tous genres. L'expansion rapide du groupe «État islamique» (EI) et l'escalade du conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine auront en fin de compte une incidence sur l'afflux massif de migrants et les flux de personnes déplacées.



5. Révision de la **stratégie de coopération avec les pays tiers**

Les relations extérieures, la politique de développement et l'aide humanitaire doivent être articulées les unes aux autres et doivent être coordonnées avec les politiques et la sécurité intérieures afin d'assurer leur succès.

Il convient d'évaluer l'efficacité des instruments actuels (partenariats pour la mobilité, accords de retour et de réadmission et réseaux de coopération régionale).

L'aide humanitaire et les systèmes de soutien doivent être améliorés afin de soulager les pays limitrophes à des zones de guerre (par exemple, la Jordanie, la Tunisie et le Liban dans le cas du conflit en Syrie). Les programmes de réinstallation doivent être renforcés.

Nous devons contribuer au développement d'États viables qui assurent à leurs ressortissants des conditions de vie les incitant à rester dans leur pays d'origine.

Il faut relever l'immense défi posé par les millions de réfugiés au Moyen-Orient et sur le continent africain, en particulier en Afrique subsaharienne. L'Union européenne doit mettre en place davantage de programmes encourageant la répartition régionale et soutenant le développement ainsi que les réseaux de coopération régionaux. À cette fin, nous insistons sur l'importance des opérations relevant de la PESC au Mali et au Nigeria.

Une plus grande attention devrait être accordée aux aspects liés à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme dans le domaine de la diplomatie en matière de justice et des affaires intérieures. Par ailleurs, ces aspects devraient être davantage intégrés, compte tenu de l'incidence de l'évolution de l'EI sur l'afflux massif de migrants et/ou de demandeurs d'asile.





Groupe PPE

au Parlement européen

Publié par:

Groupe PPE au Parlement européen
Service Presse et Communications
Équipe Publications

Éditeur:

Pedro López de Pablo

Responsable:

Greet Gysen

Coordinatrice:

Daniela Bührig

Révision:

Pascaline Raffegau

Traduction:

Elena Lecomte

Adresse:

Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

Internet:

www.eppgroup.eu

Adresse électronique:

epp-publications@ep.europa.eu

Copyright:

Groupe PPE au Parlement européen

Follow us



FR